



**S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ**

## **Position du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités**

**Décembre 2010**

## **Le Conseil du patronat du Québec**

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

CPQ – décembre 2010

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
4<sup>e</sup> trimestre 2010

# Position du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités

Décembre 2010

## Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est d'avis qu'un renforcement majeur du financement de nos universités est nécessaire, sans quoi nous risquons d'assister au Québec à **un déclin global de la qualité de la formation** et à une marginalisation des universités dans l'espace canadien et nord-américain, avec des conséquences négatives pour l'ensemble de notre société.

Le premier élément – et le plus crucial – est bien sûr la qualité de l'éducation. C'est pour cette raison que, dans nos commentaires, nous prenons le parti des étudiants. Nous pensons que ces derniers ont droit à une formation de qualité. Il est aussi important qu'ils obtiennent leur diplôme dans un délai optimal afin de profiter le plus rapidement possible des revenus auxquels leur diplôme leur permet d'aspirer. À ce titre, notre position est très claire, la formation universitaire constitue un **investissement** pour l'étudiant, dont le retour se concrétise dans sa rémunération future et dans la qualité de sa carrière.

Plusieurs intervenants sont directement impliqués dans le financement et le fonctionnement du système universitaire ainsi que dans la poursuite de l'objectif d'avoir un enseignement et une recherche universitaire de qualité.

Nous estimons que le gouvernement du Québec fait sa part et nous l'invitons à continuer d'assurer un financement adéquat du système universitaire. Toutefois, malgré cette contribution gouvernementale, un écart important persiste entre le financement des universités au Québec et celui des institutions universitaires du reste du pays. Cet écart est essentiellement dû au montant des droits de scolarité qui est imputé aux étudiants (et à leurs parents). Comme les étudiants profitent directement du système d'éducation, nous croyons qu'ils devraient contribuer davantage à son financement. Bien sûr, cet accroissement de leur contribution devrait être implanté graduellement et toute hausse des droits de scolarité devrait tenir compte de différents critères, notamment :

- La situation dans le reste du pays puisque nous sommes en concurrence directe avec les autres provinces pour le recrutement d'étudiants et de professeurs-chercheurs;
- L'augmentation générale des prix;
- Le coût de la formation;
- Les incitatifs à la performance;
- L'équité entre les différentes parties prenantes;
- L'accessibilité universelle à l'éducation supérieure : une proportion suffisante de fonds devra être réinvestie pour assurer l'accessibilité à l'université à ceux qui n'en auraient pas les moyens financiers.

L'ensemble des commentaires du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités est structuré ci-après en fonction des thèmes et des questions soumis à la réflexion des participants pour la rencontre des partenaires du 6 décembre 2010.

## **Financement de la formation universitaire**

### **Comment pouvons-nous diversifier et consolider les sources de financement des universités sans hausser les impôts?**

Il y a trois composantes dans le financement des universités : la subvention de l'État, les droits de scolarité et les autres revenus provenant d'entreprises auxiliaires des universités, du rendement de fonds de dotation, de dons et legs, etc. La question qui se pose est de savoir quel poids doivent prendre ces diverses sources de revenus.

Il n'y a évidemment pas de règle précise à cet égard. Nous estimons que le système universitaire public nord-américain peut constituer une bonne référence et que se rapprocher de la situation canadienne représenterait un bon objectif, surtout au plan concurrentiel.

Les droits de scolarité s'élèvent à 2 272 \$ en 2009-2010 au Québec, contre 5 535 \$ en moyenne dans le reste du Canada<sup>1</sup>. Au Québec, la contribution des subventions de l'État aux revenus des universités est plus élevée que dans le reste du Canada, alors que la contribution des droits de scolarité n'est que la moitié de celle du Canada.

Selon le document de consultation gouvernemental, les fonds provinciaux contribuent à 54 % des revenus globaux par étudiant des universités au Québec contre 47,5 % dans les autres régions du Canada<sup>2</sup>. Les droits de scolarité constituent 12,7 % des revenus au Québec et 25 % dans le reste du Canada. Une augmentation de l'apport financier des étudiants est donc indispensable pour rapprocher graduellement les droits de scolarité de ceux dans le reste du Canada, sans nécessairement les atteindre puisqu'on reconnaît que le Québec peut vouloir faire des choix différents. Il peut vouloir tenir compte, par exemple, de facteurs d'ordre macro-économique qui lui sont spécifiques comme les niveaux plus faibles de prix et de revenus ou le fait que des fonds plus importants sont investis dans la recherche universitaire au Québec que dans les autres provinces.

Par ailleurs, la réforme à venir devrait miser aussi sur les incitations à la performance. C'est pourquoi nous encourageons le gouvernement à considérer la création de mécanismes par lesquels les étudiants qui prolongent indûment leur scolarité au sein d'un programme ou changent fréquemment de programme seraient appelés à acquitter des frais de scolarité plus importants. Par exemple, une majoration de 10 % des droits de scolarité pourrait être

---

<sup>1</sup> Pour avoir une idée plus juste, il faudrait ajouter les autres frais obligatoires. Ces derniers s'élèvent à 625 \$ au Québec et 747 \$ en moyenne ailleurs au Canada.

<sup>2</sup> Excluant les revenus provenant du fonds de dotation et les entreprises auxiliaires. Le portrait est sensiblement le même si l'on considère d'autres mesures. Pour ce qui est du fonds de fonctionnement général uniquement, par exemple, la contribution des droits de scolarité est de 20,7 % au Québec contre 38 % dans les autres provinces et celle des subventions provinciales, de 70 % au Québec et de 53,7 % dans les autres provinces.

chargée à l'étudiant qui dépasse par plus d'une session une durée de scolarité considérée comme normale pour un programme donné (voir en annexe les résultats de deux sondages effectués auprès de dirigeants d'entreprise et d'étudiants universitaires à qui nous avons demandé de réagir à la proposition d'imposer une majoration qui permettrait de couvrir 100 % des coûts). Le but ici est de reconnaître que l'étudiant a aussi une responsabilité sociale à l'égard des contribuables.

Pour revenir à la hausse générale des droits de scolarité, plusieurs possibilités et modalités peuvent être envisagées, notamment une augmentation qui pourrait être uniforme ou asymétrique.

Nous privilégions une augmentation asymétrique des droits de scolarité modulée selon les coûts des divers programmes d'études, et qui pourrait varier d'une université à une autre.

### ***Déplafonnement et différenciation des droits de scolarité et attribution de plus d'autonomie et de flexibilité aux universités***

À l'instar de ce que l'on trouve dans le reste de l'Amérique du Nord, les droits de scolarité devraient être modulés en fonction du niveau d'études et des secteurs disciplinaires pour refléter plus fidèlement les coûts de la formation universitaire. À l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des droits de scolarité devrait être du ressort de chaque institution universitaire. Chaque université pourrait ainsi tenir compte de sa clientèle potentielle et de la concurrence nationale et internationale à laquelle elle fait face.

Les droits de scolarité, lorsqu'ils reflètent adéquatement les coûts de la formation offerte, jouent un rôle de régulation unique dans le système d'éducation universitaire. Ils permettent à l'individu de faire des choix éclairés qui conduiront à une utilisation plus efficiente des ressources rares de la société. Ils incitent aussi à mieux performer sur le plan scolaire et rendent les étudiants plus exigeants quant à la qualité et à la pertinence des enseignements reçus. Pour ce qui est des universités, plus les droits de scolarité compteront dans le total de leurs revenus, plus elles se soucieront de la qualité et de la pertinence de leurs programmes et s'assureront ainsi de la notoriété requise pour attirer de nouveaux étudiants et retenir ceux qui sont déjà inscrits.

Dans un tel système, les étudiants et leurs familles exigeront aussi que les universités leur fournissent de l'information objective sur un certain nombre d'indicateurs de qualité et de coûts qui leur permettra de faire des choix plus éclairés quant à l'institution qu'ils fréquenteront. C'est pour l'ensemble de ces considérations qu'il doit y avoir des droits de scolarité conséquents au niveau universitaire, et qu'ils doivent être reliés aux coûts de la formation (voir en annexe les résultats de deux sondages effectués auprès de dirigeants d'entreprise et d'étudiants universitaires à qui nous avons demandé de réagir à cette proposition).

Il faut rappeler en outre que l'éducation supérieure constitue un investissement; il est normal que plus le rendement attendu est élevé, plus la contribution doit être importante. Un étudiant en médecine, par exemple, qui gagnera sur l'ensemble de sa carrière, net

d'impôts et en termes réels, 2 M\$ de plus que le diplômé universitaire du secteur des lettres, pourrait et devrait assumer des droits de scolarité plus élevés (voir en annexe les résultats de deux sondages effectués auprès de dirigeants d'entreprise et d'étudiants universitaires à qui nous avons demandé de réagir à cette proposition).

À titre indicatif, avec une nouvelle formule de financement par laquelle on ramènerait graduellement le mode de financement des universités au niveau de celui du reste du Canada avec une différenciation selon les groupes de disciplines, le revenu que les universités québécoises retireraient de cet ajustement s'élèverait à terme à plus de 500 M\$.

Il faudrait s'attendre à ce que l'augmentation annuelle des droits de scolarité soit modeste pour la grande majorité des étudiants qui choisiront vraisemblablement les secteurs disciplinaires à faibles coûts de formation et à taux de rendement moins élevé. Les droits de scolarité augmenteraient beaucoup plus pour les étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort.

Si on étalait cet ajustement sur trois ans, il représenterait 700 \$ par année pour les secteurs disciplinaires à faibles coûts de formation et à taux de rendement moins élevé, et se situerait entre 1 000 \$ et 3 600 \$ par année dans les disciplines à haut rendement.

### ***Indexation à l'inflation***

Si le gouvernement ne veut toutefois pas opter pour une augmentation asymétrique, il aura toujours la possibilité d'emprunter la voie de l'ajustement à l'inflation. Si les droits de scolarité au Québec avaient été indexés à l'inflation plutôt que gelés pendant les 40 dernières années (sauf durant les années 1991-1992 et la période récente), ils s'élèveraient à 3 285 \$ au lieu du montant actuel de 2 068 \$, ce qui aurait généré environ 300 M\$ de revenus supplémentaires et aurait comblé une partie du montant estimé de sous-financement des universités québécoises.

Une autre possibilité est donc de commencer par faire graduellement cette indexation à l'inflation tout en réalisant qu'elle ne serait probablement pas suffisante.

Une combinaison des deux propositions précédentes peut aussi être envisagée avec une hausse en deux temps, d'abord l'indexation à l'inflation et par la suite une différenciation selon les groupes de discipline. D'ailleurs, si la proposition d'augmentation asymétrique est adoptée, un ajustement à l'inflation devrait être effectué automatiquement par la suite.

### ***Apport du gouvernement***

L'augmentation des droits de scolarité ne doit pas s'accompagner d'un désengagement de l'État. Le financement public doit être maintenu pour le moins au niveau actuel en termes réels. En plus de maintenir sa contribution financière, le gouvernement devrait viser à alléger le fardeau administratif des universités et leur faciliter la tâche. Bien qu'une reddition de comptes soit essentielle, le processus doit en être rationalisé afin de diminuer la charge bureaucratique imposée aux universités. Nous y reviendrons plus loin.

Finalement, le gouvernement peut contribuer de concert avec les entreprises et les universités à sensibiliser les étudiants actuels et potentiels, ainsi que leurs parents, à l'importance de l'éducation comme investissement. Il peut encourager aussi les entreprises et les particuliers à verser des contributions volontaires aux universités au moyen, par exemple, d'incitatifs fiscaux.

### ***Apport des employeurs***

La première responsabilité d'un employeur à cet égard est de reconnaître l'investissement fait par l'étudiant en lui versant une rémunération qui tient compte de la valeur ajoutée procurée par une formation de qualité. Par ailleurs, les entreprises contribuent déjà au financement des universités en acquittant leurs impôts et les taxes sur la masse salariale. Elles fournissent également des sommes considérables en subventions de recherche. Pour l'année 2008-2009, les contributions des entreprises aux fonds de recherche subventionnée des universités représentaient 11 % au Québec contre 9,1 % en Ontario et 8,7 % en moyenne au Canada. Plusieurs entreprises participent également au financement des universités en remboursant la formation universitaire réussie de leurs travailleurs et en finançant des chaires de recherche. Les entreprises pourraient contribuer davantage en faisant des dons aux universités et en encourageant leurs employés à aussi le faire grâce à un engagement à verser une somme équivalente à leur contribution. L'imposition d'une nouvelle taxe sur la masse salariale n'est clairement pas la voie à suivre, d'autant plus que les employeurs paient déjà au Québec des taxes sur la masse salariale 30 % plus élevées qu'en Ontario.

### **Quels principes devraient guider la hausse des droits de scolarité?**

Les propositions que nous présentons sont compatibles avec les grandes valeurs collectives que nous entretenons à l'égard de l'éducation supérieure, à savoir :

- **L'accessibilité** : le niveau de richesse individuelle préalable à l'obtention d'un diplôme ne doit constituer, en aucun cas, un obstacle à la poursuite des études.
- **L'équité** : les retombées positives de l'éducation sont individuelles et collectives. Par souci d'équité, il importe que la part de financement assumée par chacun soit proportionnelle à sa part de bénéfices. De plus, l'équité doit être préservée entre les étudiants provenant de milieux socio-économiques différents, et entre les étudiants ayant des perspectives de revenus différentes.
- **L'excellence** : l'éducation supérieure joue un rôle clé dans notre prospérité actuelle et future. L'économie du Québec et nos universités évoluent dans un environnement mondial où domine une très forte concurrence. Tous doivent s'engager dans la poursuite de l'excellence et de la réussite.
- **L'efficacité** : nos établissements d'éducation supérieure ont l'obligation morale de maximiser les fruits des investissements individuels et collectifs qui leur sont consentis.

## **Accessibilité financière aux études**

### ***Un engagement ferme et absolu au maintien de l'accessibilité***

Nous avons eu trop tendance au Québec à ne relier l'accessibilité aux études supérieures qu'aux droits de scolarité. Or, comme le démontrent clairement un grand nombre d'études, le problème d'accessibilité à l'université se pose en grande partie bien avant que l'étudiant arrive aux portes de l'université.

Des études ont estimé que les facteurs reliés au rendement scolaire, à l'influence des parents et à la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre jeunes de familles à faibles revenus et ceux de familles aisées. Même si l'éducation universitaire était gratuite, ces obstacles demeurent, et ils représentent d'ailleurs des défis importants qu'il faudra relever si on veut améliorer l'accessibilité aux études supérieures. Les impératifs financiers, dont les droits de scolarité universitaires, jouent un bien faible rôle. De plus, sur le plan financier, la renonciation à un revenu de travail associé à la poursuite d'études universitaires joue un rôle beaucoup plus important et pèse plus lourd dans la balance que les droits de scolarité.

Une partie non négligeable des dépenses des étudiants est en outre indépendante des droits de scolarité ou même des frais de subsistance (voir les résultats du sondage effectué par Léger Marketing pour le Conseil du patronat auprès de 500 étudiants universitaires québécois sur le site [www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)). Notons par ailleurs qu'en termes d'investissement, des droits de scolarité de 5 000 \$ par année, ou 15 000 \$ sur trois ans, correspondent à peine au coût de financement d'une automobile compacte. Dans ce cas précis, notons que la valeur de l'investissement dans les études rapporte davantage dans les années qui suivent alors que la valeur résiduelle de l'automobile diminue avec le temps.

Des études qui ont analysé les taux de rendement de l'éducation, une fois les coûts directs et indirects pris en compte, obtiennent des valeurs allant de 14 à 20 % pour un diplôme de baccalauréat. Un diplômé universitaire gagne en moyenne un revenu 60 % plus élevé qu'un non diplômé.

Il n'en demeure pas moins qu'une hausse substantielle des droits de scolarité pourrait nuire à la capacité de certaines catégories d'étudiants d'accéder à l'université. C'est pourquoi le déplafonnement des droits de scolarité doit être accompagné d'une bonification de l'aide financière aux études et d'un programme ciblé de soutien à l'accessibilité.

### **Quels éléments du Programme de prêts et bourses devraient être bonifiés afin d'assurer l'accessibilité financière aux études?**

Différentes mesures peuvent être envisagées pour renforcer le soutien à l'accessibilité. Nous estimons notamment que la proposition de **mettre en place un système de remboursement des prêts étudiants qui soit proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés** déjà mise de l'avant par différents groupes, et utilisée dans différents pays, peut être une bonne avenue (voir en annexe les résultats de deux sondages

effectués auprès de dirigeants d'entreprise et d'étudiants universitaires à qui nous avons demandé de réagir à cette proposition). Dans ce système, la procédure de remboursement des prêts des étudiants est fondée sur leur capacité financière à rembourser leurs dettes d'études. L'ex-étudiant dont le revenu est supérieur à un certain seuil doit rembourser une partie de son prêt, calculée à l'aide d'un taux de remboursement donné appliqué sur la différence entre le revenu brut qu'il gagne et le seuil de revenu choisi.

Un tel système, en vigueur entre autres au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, réduit grandement les craintes et les répercussions découlant des aléas du marché du travail. L'étude du professeur Montmarquette du CIRANO, qui analyse la question en profondeur, constitue un bon point de départ<sup>3</sup>. L'implantation d'un tel système devrait être réalisable sans grande difficulté avec l'expertise actuelle de la direction de l'Aide financière aux études.

Finalement, pourquoi ne pas imaginer, par ailleurs, un incitatif par lequel les employeurs, sur une base volontaire, pourraient contribuer au remboursement d'une partie des frais d'étude des finissants qu'ils embauchent? Nous pensons qu'avec le besoin accru de travailleurs qualifiés, de plus en plus d'employeurs opteraient pour cette formule.

## **Performance des universités**

### **Quels engagements les universités devraient-elles prendre quant à l'utilisation des revenus additionnels?**

Chaque université devrait consacrer une portion non négligeable (de 15 % à 30 %) des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université à l'aide de bourses substantielles aux candidats méritants provenant de milieux moins favorisés. Un tel système existe déjà ailleurs au Canada où une partie des droits de scolarité perçus par les universités sert à assurer l'accessibilité des étudiants éprouvant des difficultés financières. Ce système semble bien remplir les objectifs visés. Ajouté à l'aide financière déjà fournie par le gouvernement (qui devrait être ajustée pour toute augmentation des droits de scolarité), il aurait un effet positif sur l'accessibilité.

Les universités devraient aussi s'engager à utiliser les sommes additionnelles recueillies pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement qu'elles dispensent et du taux de diplomation de leurs étudiants. La persévérance scolaire au niveau universitaire et l'obtention d'un diplôme sont bien sûr fonction de plusieurs facteurs, et sont en grande partie la responsabilité de l'étudiant, mais les universités pourraient et devraient également y contribuer en offrant les meilleures conditions possibles au niveau de l'enseignement et de l'encadrement.

---

<sup>3</sup> <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2006RP-08.pdf>

### **En matière d'imputabilité, quelles formes devraient prendre la reddition de comptes publique à l'égard de ces engagements?**

Les universités doivent dépenser avec parcimonie l'argent qui leur est confié. Comme nous l'avons noté, les universités ont l'obligation de rendre des comptes au gouvernement et aux étudiants. Nous soulignons toutefois que les universités sont déjà soumises à un grand nombre de lois (d'après la CRÉPUQ, les universités québécoises sont soumises à non moins de 45 lois) et doivent produire un grand nombre de rapports annuels. Ces derniers portent notamment sur leur performance et leurs perspectives de développement.

Pour accroître leur efficacité et faire une meilleure utilisation des fonds publics et privés, les universités devraient procéder à des efforts de rationalisation. Elles devraient aussi se concerter davantage afin de ne pas déployer leurs efforts en double en offrant, par exemple, une formation dans des programmes peu fréquentés. Il faudrait par ailleurs soupeser minutieusement les diverses initiatives impliquant des coûts substantiels en s'assurant que les investissements puissent générer une valeur ajoutée proportionnelle, en fonction de la mission principale de l'université. En d'autres mots, il faut se poser la question : en quoi cet investissement améliore-t-il concrètement la qualité de la formation?

### **Que devrait-on mettre en place pour assurer la coordination des efforts de tous les partenaires afin que les universités québécoises répondent aux standards internationaux?**

Nos universités répondent présentement de façon assez satisfaisante aux standards internationaux comme l'indiquent les différents classements. Il est clair cependant que nous pouvons faire encore mieux.

Nous ne pensons pas que l'ajout de structures aidera les universités et leurs étudiants. Avec un meilleur financement, une plus grande autonomie des universités à l'intérieur de balises gouvernementales bien définies, une meilleure reddition de comptes, une meilleure concertation entre les universités ainsi qu'une saine concurrence entre les établissements, l'objectif de répondre aux standards internationaux devrait être atteint et même dépassé. En bref, faire mieux, en matière de reddition de comptes et non pas davantage.

## Annexe

### **Sondages auprès de dirigeants d'entreprise et d'étudiants universitaires**

***Le Conseil du patronat, en novembre 2010, a mené deux sondages Léger Marketing auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprise du Québec et de jeunes étudiants universitaires qui comportaient trois questions portant sur le financement des études universitaires.***

***Voici les résultats correspondant à ces questions :***

1. À l'heure actuelle, les frais de scolarité facturés à l'étudiant pour une formation de niveau collégial ou universitaire ne correspondent qu'à une partie des coûts réels. Seriez-vous totalement en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou totalement en désaccord pour que l'étudiant qui utilise des sessions supplémentaires à ce qui était prévu au programme ait droit à une session additionnelle aux mêmes conditions financières, mais qu'il doive ensuite payer le montant réel pour chacune des sessions supplémentaires suivies?

**79 % des dirigeants d'entreprise et 41 % des étudiants sont en accord avec cette proposition.**

2. Les frais de scolarité universitaire devraient davantage être modulés selon le coût réel de la formation dans les diverses disciplines.

**77 % des dirigeants d'entreprise et 46 % des étudiants sont en accord avec cette proposition.**

3. Advenant une hausse substantielle des droits de scolarité, une aide financière accrue devrait être rendue disponible aux étudiants dans le besoin et une portion de cette aide devrait être remboursée ensuite par les étudiants en fonction de leur revenu d'emploi.

**88 % des dirigeants d'entreprise et 82 % des étudiants sont en accord avec cette proposition.**